



CONVENTION NATIONALE

Agefiph – APF France handicap

2021-2024

Table des matières

PREAMBULE.....	4
ARTICLE 1 - OBJECTIFS DE LA CONVENTION.....	7
ARTICLE 2 - CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION.....	8
ARTICLE 3 - MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION.....	8
3.1- RENFORCER L'ANIMATION ET LA MOBILISATION DES ACTEURS AU NATIONAL, REGIONAL ET LOCAL.....	8
3.2- LA FORMATION DES ACTEURS DU RESEAU APF France HANDICAP AU SERVICE DE L'ANIMATION.....	11
3.3-ENRICHIR L'OUTILLAGE DES RESEAUX APF FRANCE HANDICAP ET AGEFIPH PAR LA MISE EN COMMUN DES OUTILS.....	11
ARTICLE 4 - MOYENS AFFECTÉS À LA REALISATION DE LA CONVENTION.....	13
4.1- La coordination.....	13
4.2- L'animation.....	13
4.3- Le pilotage.....	14
ARTICLE 5 – ARTICULATION AVEC LE RESEAU DES PARTENAIRES SERVICES DE L'AGEFIPH.....	14
ARTICLE 6 - FINANCEMENT DE LA CONVENTION (budget à construire).....	14
ARTICLE 7 - DURÉE DE LA CONVENTION.....	15
ARTICLE 8 - SUIVI DE LA CONVENTION.....	15
ARTICLE 9 - CONTROLE DE LA CONVENTION.....	15
ARTICLE 10- DIFFUSION ET MÉDIATISATION DE LA CONVENTION.....	15
ARTICLE 11- RÉSILIATION.....	16

Entre les soussignés :

L'Association pour la gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (Agefiph), association régie par la loi de 1901 agréée par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité, dont le siège est 192 avenue Aristide Briand, 92226 Bagneux, sous le numéro SIREN 349 958 876, représentée par son Directeur Général, Monsieur Didier Eyssartier ;

ET

L'Association APF France handicap, association reconnue d'utilité publique, ayant son siège national au 17 Boulevard Auguste Blanqui, 75013 Paris, sous le numéro SIREN 775 688 732, représentée par son Directeur Général, Monsieur Serge Widawski.

PREAMBULE

L'emploi est un élément fondamental de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Face à ce défi commun, APF France handicap et l'Agefiph ont conclu en septembre 2015 puis septembre 2018 deux conventions triennales. Ces conventions ont permis de constituer un réseau d'acteurs ressources emploi handicap au sein d'APF France handicap, de promouvoir un premier niveau de culture partagée par l'ensemble du réseau sur l'emploi en milieu ordinaire de travail dans le secteur privé et enfin favoriser les dynamiques régionales plus actives sur l'emploi. La convention APF France handicap-Agefiph promeut une démarche structurée visant à assurer le renforcement des liens entre le réseau Emploi d'APF France handicap, les Délégations régionales Agefiph, les acteurs du Service public de l'emploi et les acteurs d'expérimentation en cours sur les parcours d'accompagnement vers l'emploi.

Cette démarche aujourd'hui installée au sein du réseau APF France handicap composé de salariés des structures (établissements et services médico-sociaux, entreprises adaptées et délégations), de bénévoles, d'élus associatifs, et, plus généralement, de personnes en situation de handicap, notamment adhérents et usagers de l'association, favorise une dynamique forte source d'initiatives, de projets et de coopérations nouvelles pour le développement de l'emploi des personnes en situation de handicap accompagnées par l'association.

Les acteurs du réseau poursuivent leur mobilisation. Les déterminants de l'emploi en milieu ordinaire dans le secteur privé sont mieux maîtrisés. Le suivi de la convention par les organes de gouvernance d'APF France handicap, tant par son Conseil d'administration que par sa Direction Générale atteste de l'importance du sujet. La mobilisation autour de l'emploi concerne toute la chaîne des acteurs d'APF France handicap sur l'ensemble du territoire national, siège, équipes et élus régionaux et acteurs locaux. Les régions se sont inscrites dans la dynamique institutionnelle tout en prenant en compte leurs contextes, en articulant leurs orientations politiques et stratégiques voire en intégrant le sujet dans leur CPOM.

Les correspondants emploi constituent le socle initial d'une structuration nationale plus large du réseau d'acteurs APF France handicap. Le réseau constitué de 300 correspondants emploi APF France handicap s'inscrit dorénavant dans un réseau d'acteurs global, le Réseau Emploi constitué d'un ensemble de dispositifs, structures et acteurs qui interviennent sur l'emploi des personnes en situation de handicap au sein d'APF France handicap : Plateformes emploi, prestataires PAS AGEFIPH et structures médico-sociales d'accompagnement de jeunes en situation de handicap vers l'emploi, plateformes d'appui conseil juridique, APF Entreprise (25 ESAT et 26 EA), mouvement de défense des droits des personnes, dispositif Handi-Droits, TechLab, délégations APF France handicap partenaires d'expérimentations type TZCLD etc.

Le Réseau Emploi APF France handicap témoigne de la diversité et de la richesse des forces vives de l'association ainsi que des volontés nationales et régionales d'intégrer cette question au cœur de leurs orientations politiques, stratégiques et opérationnelles.

Les premières conventions ont donné les moyens de structurer, acculturer, outiller et animer ce réseau.

- ✓ **A travers la mise en place d'un dispositif de formation** structuré autour de deux modules « Fondamentaux » et « Approfondissement » et consolidé par un outil e-learning. Au cours de ces deux périodes conventionnelles, la formation des acteurs a été le point d'entrée dans le

dispositif, étape fondatrice pour une culture partagée permettant de dialoguer à partir de connaissances et de références communes. Elle a permis également de créer ou renforcer, selon les territoires, les relations internes entre les acteurs du réseau APF France handicap mais aussi entre les deux réseaux partenaires : Agefiph national et ses délégations régionales, ainsi que les opérateurs de placement spécialisés - OPS. L'Agefiph et les OPS sont systématiquement associés aux journées de formation en région.

- ✓ **A travers la structuration et l'animation du réseau au niveau régional et national.** L'animation du réseau repose sur la cheffe projet emploi, recrutée en 2015 pour la mise en œuvre et l'animation de la convention, en lien avec la conseillère nationale Travail-Emploi-Formation et Ressources d'APF France handicap, avec l'appui d'un chargé de mission. Cette animation s'appuie sur des interlocuteurs régionaux, relais entre le national et le régional, et le déploiement d'outils de communication, en particulier la plateforme collaborative « Réseau Emploi » qui permet de développer les échanges directs entre les correspondants. L'animation du réseau s'enrichit par l'organisation de rencontres nationales annuelles des correspondants emploi et par l'organisation de rencontres régionales à l'initiative des acteurs locaux.
- ✓ **A travers la boîte à outils, élaborée dans la logique de rapprochement vers l'emploi en milieu ordinaire,** avec des supports de communication institutionnelle (plaquette de communication), opérationnelle (newsletter), mais aussi par l'élaboration d'outils de sensibilisation et de rapprochement vers l'emploi. Elle offre une meilleure compréhension et une meilleure maîtrise par les correspondants emploi des leviers pour l'emploi et offre la possibilité d'essaimer plus largement ces informations auprès de l'ensemble des acteurs du réseau d'APF France handicap et des personnes en situation de handicap. Ont ainsi été élaborés dans le cadre de la dernière convention : vidéos pédagogiques, tutoriels, infographie...

Forte de ces premiers résultats, la troisième convention vise, dans un cadre institutionnel et opérationnel en mouvement, à asseoir ce réseau d'acteurs au plan territorial dans un réseau plus vaste APF France handicap qu'est le Réseau Emploi. Cette structuration permettra de construire des interventions collectives Agefiph/APF France Handicap organisées, structurées, mieux articulées, plus visibles, en lien avec les acteurs et dispositifs APF France handicap et en collaboration avec les acteurs du Service public de l'emploi et les acteurs associatifs intervenant sur le champ de l'insertion professionnelle, de l'emploi et du maintien dans l'emploi. Approfondir nos engagements communs régionaux et nationaux, enrichir et optimiser les dispositifs mis en place en les identifiant et les articulant, ouvrir de nouveaux axes de travail et de coopération.

Le renforcement de l'animation territoriale du réseau Emploi APF France handicap afin d'accompagner la mise en place de pratiques collaboratives, dans un contexte de services complémentaires de nos réseaux sur le terrain est l'axe central de cette nouvelle convention.

Enfin, la convention 2021-2024 s'inscrit dans un environnement en mutation pour APF France Handicap avec :

- Les expérimentations CDD Tremplin, EATT, TZCLD qui ont pour vocation d'accompagner les personnes éloignées de l'emploi dans des parcours sécurisés visant à un emploi durable
- La montée en puissance du dispositif de l'emploi accompagné et son organisation en mode plateforme au niveau départemental

- Un chantier visant à la transformation des Esat qui ont vocation à devenir un outil d'inclusion davantage ouvert sur le milieu ordinaire en transition professionnelle offrant des parcours fluides et sécurisés.

Ces éléments de contexte imposent aux professionnels agissant sur l'emploi des personnes en situation de handicap de notre réseau d'acteurs de se repositionner les uns par rapport aux autres, de réinventer pour certains de nouveaux modes d'organisation et de nouveaux partenariats. Cela suppose de notre part, une démarche de soutien, d'accès à l'information et la compréhension de ces nouveaux enjeux.

La convention permettra d'être en appui de ce mouvement en impulsant des articulations entre les acteurs du Réseau Emploi APF France handicap et de l'Agefiph et de son Réseau Référents Handicap.

Ceci étant exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJECTIFS DE LA CONVENTION

APF France handicap et l'Agefiph ont des enjeux communs notamment en termes de sécurisation des parcours des personnes en situation de handicap vers et dans l'emploi en milieu ordinaire, et de promotion (visibilité et compréhension) des dispositifs d'accompagnement existants. APF France handicap et l'Agefiph partagent également la volonté d'agir en articulation avec les acteurs (du Service Public de l'Emploi, associatifs et de l'économie solidaire), en mutualisant les outils, en créant des espaces de rencontre et en innovant dans les processus d'accompagnement et les démarches de sensibilisation.

Les Réseaux des Référents Handicap de l'Agefiph, le Réseau Emploi APF France handicap, les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants avec leurs compétences expérientielles, ont des zones de compétences/de connaissance et des niveaux d'intervention complémentaires auprès des publics que nous accompagnons chacun vers et dans l'emploi.

Ainsi, l'objectif de cette prochaine convention est d'amplifier les pratiques collaboratives *entre* nos réseaux d'acteurs : Se rencontrer en région pour mieux identifier et activer les complémentarités dans les actions menées au service des parcours d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et des entreprises.

Par ailleurs, par son réseau d'utilisateurs (personnes en situation de handicap, proches aidants et familles), APF France handicap propose d'apporter en tant que de besoin, son expertise d'usage dans les réflexions et les animations thématiques proposées par l'Agefiph au national et en région.

Au service de cet objectif, la présente convention s'articule autour de 3 axes de développement :

- ✓ **Axe 1 : Animer le Réseau Emploi au national et en région pour conforter la dynamique emploi de l'association et favoriser l'ancrage de projet d'actions collectives entre nos réseaux sur les territoires.** Cet axe 1 devient l'axe pivot de la convention, avec en particulier une dynamique d'animation encouragée au plan territorial. L'animation en région verra notamment à la rencontre des acteurs du Réseau Emploi APF France handicap et ses experts tels que le TechLab avec les acteurs de l'Agefiph et son réseau Référent Handicap, ainsi qu'avec les autres acteurs des territoires (TZCLD, SPE, association...) selon les besoins, dans cette logique de partage et d'actions conjointes
- ✓ **Axe 2 : Former les acteurs du Réseau Emploi APF France handicap en veillant à la représentation des salariés et des bénévoles/élus, à l'équilibre territorial, à la bonne représentation des structures, établissements et délégations.**

Un module E-Learning sur la réforme de la Santé au travail sera proposé aux acteurs déjà formés pour une actualisation de leur connaissance.

Ces formations pourront également être enrichies par des modules proposés par l'Agefiph dans le cadre de l'animation régionale de son réseau de RRH selon les thématiques proposées.

- ✓ **Axe 3 : Enrichir l'outillage des réseaux APF France handicap et Agefiph par la mise en commun des outils.** Ces outils seront au service de
 - L'animation territoriale,
 - Des acteurs qui interviennent dans l'accompagnement des personnes et la sensibilisation des entreprises.
 - Des actions, projets, ou expérimentations collectives.

ARTICLE 2 - CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION

Les dispositions de la présente convention s'appliquent à l'ensemble du Réseau Emploi APF France handicap, professionnels, bénévoles, les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants en France métropolitaine.

Elle s'adresse :

- ✓ Aux salariés des structures d'APF France handicap (établissements et services médico-sociaux, entreprises adaptées, siège, délégation)
- ✓ Aux bénévoles représentants d'APF France handicap (élus associatifs et bénévoles)
- ✓ Aux personnes en situation de handicap et notamment adhérents et usagers accompagnés par les structures d'APF France handicap.

ARTICLE 3 - MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION

3.1- RENFORCER L'ANIMATION ET LA MOBILISATION DES ACTEURS AU NATIONAL, REGIONAL ET LOCAL

L'animation devient le premier levier de mobilisation du Réseau Emploi APF France handicap et l'axe central de cette nouvelle convention, dans une logique de dynamisation et d'ancrage de projets d'actions collectives entre nos réseaux sur les territoires.

L'animation doit être soutenue en s'appuyant tant sur le national que sur le territoire (qu'il soit régional, interrégional ou infrarégional).

Elle s'organise à deux niveaux et s'appuie sur des acteurs identifiés :

- ✓ Au national : L'équipe du siège, composée de la conseillère nationale, de la cheffe de projet emploi chargée de l'animation nationale du réseau et du chargé de mission. L'animation nationale, s'appuie sur :
 - Les journées nationales annuelles,
 - Les outils supports à l'information
 - Les événements emploi nationaux.
- ✓ En région : Les interlocuteurs régionaux sont identifiés dans chaque région. Un soutien spécifique leur sera accordé dans cette nouvelle convention afin de soutenir leur rôle d'impulsion et d'animation au plan territorial. L'animation en région s'appuie sur :
 - La formation
 - La plateforme collaborative Réseau Emploi
 - Les rencontres partenariales

Les dynamiques nationales et régionales sont complémentaires ; les modalités de mise en œuvre tiennent compte des réalités territoriales. La cheffe de projet Emploi poursuivra son travail de coordination du réseau Emploi par l'animation des interlocuteurs régionaux et l'animateur régional référent facilitera les dynamiques régionales.

3.1.1 L'animation nationale

L'animation nationale porte sur les rencontres organisées à l'initiative d'APF France handicap ou sur invitation de l'Agefiph. Ces événements ont pour objet du partage d'information, de pratiques professionnelles et d'expériences. Il s'agit de mieux se connaître pour mieux travailler ensemble.

Journée Nationale Réseau Emploi

Le temps fort de la dynamique emploi dans le cadre de la convention est la rencontre annuelle nationale du Réseau Emploi APF France handicap. Ces journées sont un temps d'information, de

témoignage et de travaux communs du réseau Emploi APF France handicap en lien avec l'AGEFIPH, avec une ouverture sur les partenaires et acteurs Emploi.

La journée nationale annuelle est un tremplin possible à l'animation régionale en identifiant des thématiques de travail, initiant des ateliers d'échange avec identification des partenaires et de leurs points de contacts sur les territoires.

Les thématiques sont proposées en fonction des enjeux institutionnels, de l'actualité et des problématiques identifiées dans le parcours vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap et dans l'accompagnement des entreprises.

Les outils supports à l'information

APF France handicap poursuivra la mise en visibilité des bonnes pratiques, des expérimentations, des actions positives pour essayer et communiquer sur les actions positives en terme d'emploi et d'insertion. Ces expériences capitalisées illustrent les modalités d'articulation possible des acteurs du médico-social et des entreprises, les dispositifs passerelles entre le milieu ordinaire et le milieu protégé...

Les outils supports à l'information sont les suivants :

- La plateforme collaborative Réseau Emploi qui permet aux acteurs d'interroger leurs pratiques
- L'Intranet et blog emploi qui réunissent l'ensemble des informations Emploi disponibles au sein de l'association
- La Newsletter emploi, dans un format rénové, qui réunira les actualités d'APF France handicap, d'APF Entreprise et du mouvement associatif afin de présenter une analyse complète de la réalité de l'emploi des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire de travail
- La cartographie des actions « exemplaires » menées en accompagnement des personnes en situation de handicap vers et dans l'emploi, de sensibilisation des employeurs et des partenaires dans un esprit d'essaimage des bonnes pratiques.

Ces supports alimentent les échanges et réflexions sur l'organisation de réponses adaptées aux besoins des personnes sur les territoires ainsi que le dialogue avec les Délégations Régionales de l'Agefiph et ses partenaires.

Les événements emploi nationaux

- Les événements nationaux sur l'emploi sont autant d'occasions de collaboration des réseaux APF France handicap et Agefiph. Sur 2021-2024, un calendrier annuel des événements respectifs des sujets et un espace sera proposé pour permettre à chacun d'inscrire les acteurs de son réseau le cas échéant et avoir une participation active dans le cadre de ces événements
- Événements à l'initiative de l'Agefiph
 - Activateur de progrès
 - Universités du Réseau des Référents Handicap
- Événements à l'initiative d'APF France handicap
 - Soirées Entreprises (ex Nuit de la RSE d'APF Entreprise)

Un calendrier établi et partagé des événements permettra une communication dans les réseaux respectifs et une participation active à ces rencontres.

3.1.2 L'animation régionale/territoriale

Rencontres des acteurs de l'emploi

Objectifs : 12 rencontres en région par an (soit 1 par région) avec les acteurs des territoires (intra et/ou extra APF France handicap), hors journée nationale

- Donner une visibilité au Réseau Emploi en région
- Echanger et consolider les liens de proximité entre les acteurs de nos 2 réseaux APF France handicap et Agefiph.
- Favoriser l'interconnaissance et la compréhension des différents dispositifs existants/expérimentations sur les territoires et identifier le bon interlocuteur.
- Explorer les actions communes à initier sur les territoires pour la sécurisation des parcours de personnes en situation de handicap dans l'emploi en milieu ordinaire et la promotion (visibilité et compréhension) des dispositifs d'accompagnement existants.

En particulier ces temps d'échange avec les DR Agefiph permettront de :

- Identifier des thématiques pour lesquelles les expertises d'APF France handicap pourraient être sollicitées (expertise d'usage, expertise médico-sociale, Entreprises adaptée, EATT, Esat, plateforme emploi, Handi-droit, TechLab...) par l'Agefiph
- Identifier des sujets sur lesquels l'expertise de l'Agefiph pourrait être sollicitée (recherche de terrains de stage, outils de sensibilisation régionaux, compréhension des aides possibles etc.)

Ces rencontres sont l'occasion de créer des espaces réguliers de travail entre APF France handicap et ses directions et les acteurs du service public de l'emploi (SPE), les acteurs associatifs de l'insertion, du handicap et de l'emploi, l'Agefiph et des acteurs du Réseau Référents Handicap¹.

Rencontres avec APF Entreprises

Objectifs : 2 rencontres territoriales par an

Les matinales d'information organisées par APF Entreprises réunissent les acteurs APF Entreprises du territoire, l'antenne locale APF Formation, une entreprise partenaire témoignant d'une bonne pratique et les entreprises du bassin local.

Selon les thématiques abordées, la délégation de l'Agefiph interviendra sur son champ d'expertise.

Ces rencontres se dérouleront en présentiel ou en distanciel et pourront être l'occasion de création de supports papier, à des fins de communication, ou d'information.

3.1.3 Les indicateurs d'activité, et/ou de résultats et/ou d'impact :

Pour évaluer la mise en œuvre de cet axe et vérifier si les objectifs initialement fixés ont été atteints, les indicateurs utilisés seront les suivants :

- Programme général des événements et des rencontres organisées sur les territoires avec les acteurs de l'emploi et liste d'émargement des participants,
- Bilan qualitatif et quantitatif des actions menées par le réseau des correspondants emploi APF France handicap en lien avec les acteurs du territoire et/ou l'Agefiph et leur impact (nombre d'interventions auprès du réseau et typologie des interventions).
- Bilan quantitatif et qualitatif des rencontres entreprises (nombre d'entreprises participantes, programmes des rencontres, évaluation faite par les entreprises participantes...)

¹ Exemples de sujets à proposer en information, communication et mise en réseau en annexe.

3.2- LA FORMATION DES ACTEURS DU RESEAU APF France HANDICAP AU SERVICE DE L'ANIMATION

La formation du Réseau Emploi reste une exigence. Elle garantit une bonne compréhension des actions existantes, des besoins et des solutions possibles. La formation est également un bon relai d'information sur l'offre de service de l'Agefiph.

Organisée sous forme de modules, en présentiel ou en classe virtuelle, la formation de l'ensemble des acteurs du Réseau Emploi APF France handicap qui souhaitent être étayés dans leurs connaissances.

Les 2 modules socles sont maintenus et actualisés

1. Les fondamentaux : situation de l'emploi aujourd'hui – écosystème institutionnel - cadre législatif- offre de service Agefiph et Cap Emploi et présentation des actions menées par APF France handicap sur l'emploi.
2. Droit du travail des personnes en situation de handicap et insertion et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

APF France handicap complètera son offre de formation :

- Proposition d'un module Emploi dans le cadre du programme de formation des élus APF France handicap en CAPFD/CAPFR et les élus avec des mandats de représentation au sein d'instances qui travaillent sur le sujet de l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Articulation avec les programmes de formations proposés par l'Agefiph à son Réseau Référent Handicap selon les modules proposés.

Les actions de formation sont organisées en lien avec APF Formation, organisme de formation d'APF France handicap reconnu sur le champ du médico-social.

Au-delà de ces modules existants, la montée en compétence des acteurs sur les territoires se fera à travers les rencontres avec les acteurs du SPE, les entreprises adaptées, le Réseau Référent Handicap Agefiph... L'objectif de ces rencontres est triple :

1. Soutenir la mise en lien des acteurs en région,
2. Donner des clés de compréhension sur le « qui fait quoi et comment le solliciter »,
3. Impulser des actions et des partenariats.

Ce processus de formation se poursuit en se mettant au service d'une dynamique d'animation régionale soutenue par l'équipe Emploi du siège et un acteur du territoire identifié en relai de l'animation nationale.

3.2.1 Les indicateurs d'activité, et/ou de résultats et/ou d'impact :

Pour évaluer la mise en œuvre de cet axe et vérifier si les objectifs initialement fixés ont été atteints, les indicateurs utilisés seront les suivants :

- Programme et nombre de sessions de formation réalisées par an ;
- Feuilles d'émargement signées par chaque stagiaire par demi-journée et chaque jour de la formation ;
- Evaluation faite par les stagiaires

3.3-ENRICHIR L'OUTILLAGE DES RESEAUX APF FRANCE HANDICAP ET AGEFIPH PAR LA MISE EN COMMUN DES OUTILS.

Conçus pour venir en soutien et conforter les connaissances du Réseau Emploi APF France handicap, les outils, proposés en lien avec l'Agefiph, permettent aux acteurs de s'approprier la thématique emploi, de la porter et de la partager que ce soit dans les actions d'accompagnement du public, de

sensibilisation des acteurs et des entreprises ou encore d'accompagnement des pratiques professionnelles lors de rencontres sur les territoires.

En complément :

Le Réseau thématique emploi, qui permet de travailler le sujet Emploi avec les militants et élus APF France handicap en lien avec notre plaidoyer et nos points d'alerte sur l'actualité politique.

Les outils et supports proposés en coopération avec l'Agefiph, sont mis à disposition des acteurs des deux réseaux pour leur permettre de s'approprier la thématique emploi, de la porter et de la partager.

Cette coopération est matérialisée notamment par l'apposition des logos des deux associations sur l'ensemble des supports de communication dès lors qu'ils sont conçus dans le cadre de la convention. Les contenus des outils et/ou certaines actions de communication spécifiques sont élaborés et déployés conjointement en associant les services compétents des deux structures.

APF France handicap souhaite ainsi compléter et enrichir la boîte à outils constituée au cours des deux conventions initiales au moyen de différents supports :

1. **Réalisation d'un Serious Game sur la Santé au travail** : Ce projet initié lors de la précédente convention et reporté en raison du covid-19 vise à travers une approche ludique à accompagner les acteurs Emploi et les acteurs RH d'APF France handicap et de l'Agefiph, les managers et RH des entreprises, les acteurs de la santé au travail, dans les changements impulsés par la réforme sur la santé au travail notamment sur le sujet du maintien en emploi d'une personne en situation de handicap. Pour une bonne compréhension des enjeux de la santé au travail, le Serious Game aura pour vocation de :
 - Informer sur les évolutions législatives impactant l'organisation de la santé au travail pour une bonne compréhension de la réforme adoptée en 2021
 - Comprendre les rôles des acteurs et des outils du maintien dans l'emploi
 - Identifier les étapes clés du maintien dans l'emploi
 - Partager des expériences à partir de cas pratiques.

A noter que la réalisation du Serious Game est conditionné à l'obtention du cofinancement par APF France handicap.

Informations calendaires : 8 mois de création et développement de l'outil avec le prestataire retenu Succubus.

Le déploiement sera organisé en lien avec l'organisation des ateliers du réseau des référents handicap Agefiph en région et des activités du réseau Emploi APF France handicap. Des sessions d'animation conjointes pourront être proposées réunissant acteurs APF France handicap, acteurs Agefiph et RRH.

2. **Information sur des thématiques** identifiées par nos acteurs dans le cadre de la sensibilisation des entreprises (la RQTH, la compensation, les aménagements raisonnables, Conseil en Evolution professionnelle...). Des supports pourront être proposés sur ces thématiques. Parmi les supports à créer : des tutos d'animation, des fiches pratiques ou autres formes pédagogiques qui apparaîtront comme les plus pertinentes au regard du sujet et des cibles.

Les outils proposés à l'Agefiph seront sélectionnés en complémentarité avec ceux de l'Agefiph, soit dans le sujet en tant que tel soit dans l'angle choisi pour l'aborder. Ils seront diffusables au sein du réseau APF France handicap et dans la bibliothèque du centre de ressources de l'AGEFIPH.

3.3.2 Les indicateurs d'activité, et/ou de résultats et/ou d'impact

Pour évaluer la mise en œuvre de cet axe et vérifier si les objectifs initialement fixés ont été atteints, les indicateurs utilisés seront les suivants :

- Un exemplaire de tous les outils réalisés dans le cadre de la présente convention
- Bilan qualitatif et quantitatif des outils créés pour faciliter l'information des adhérents :
 - ✓ Sérious game, fiches...
 - ✓ Nombre de sessions, nombre de fiches pratiques diffusées...,
 - ✓ Evaluation d'un outil (à définir) par stagiaires ou participants :
 - Immédiatement après la session ou la rencontre
 - Puis après quelques mois d'utilisation

ARTICLE 4 - MOYENS AFFECTÉS À LA REALISATION DE LA CONVENTION

Afin de soutenir l'ambition portée par APF France handicap et l'Agefiph, la convention fait l'objet d'un suivi de sa mise en œuvre et d'une coordination étroite Interne à APF France handicap et avec l'Agefiph.

4.1- La coordination

La coordination et le suivi institutionnel sont assurés par la **consillère nationale** chargée du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle rattachée à la Direction du développement Associatif des Politiques d'Inclusion (DDA-PI) d'APF France handicap (0,15 ETP).

4.2- L'animation

La **cheffe projet emploi** est dédiée à la mise en œuvre et à l'animation de la convention en lien direct avec la consillère nationale (1 ETP).

Ses missions :

- ✓ Poursuivre et développer l'animation du réseau emploi et son animation, en particulier au plan territorial ;
- ✓ Mettre en place, planifier et organiser les sessions de formation en coopération avec APF Formation ;
- ✓ Organiser les modalités de communication, d'information et d'échange au sein du réseau, d'animer la plateforme collaborative,
- ✓ Soutenir les rencontres régionales et coordonner l'organisation des rencontres nationales ;
- ✓ Coordonner et participer à la conception des outils et à l'outillage du réseau ;
- ✓ Collecter et formaliser les besoins du réseau ;
- ✓ Collecter et formaliser les Informations et expériences menées sur les territoires ;
- ✓ Suivre la mise en œuvre territoriale du réseau des correspondants emploi ;
- ✓ Rédiger les bilans d'activité de la convention et assurer l'interface opérationnelle avec les interlocuteurs de l'Agefiph de la convention.

La cheffe projet emploi est soutenue dans l'équipe emploi par :

- ✓ Un **chargé de mission** (0.6ETP) apporte un appui dans les tâches administratives, la veille d'information, l'information du réseau, les contacts avec le réseau et les partenaires dans le cadre de la réalisation de la convention.
- ✓ Un appui à la coordination sur les territoires, issu des services des directions régionales viendra en soutien des dynamiques territoriales avec notamment un appui organisationnel

aux régions pour faire vivre les dynamiques de réseau instaurées au national et en lien avec les dynamiques régionales Agefiph.

Les différents services et directions d'APF France handicap sont également mobilisés au plan national et régional.

- ✓ **La direction de la communication** mobilise ses services en tant que de besoins : un webmaster pour la plateforme collaborative et l'espace emploi, la chargée de communication interne et l'équipe digitale chargée notamment des réseaux sociaux. 30 jours d'intervention des équipes sont budgétés pour les 3 ans de la convention.
- ✓ **La direction nationale d'APF Entreprises** qui mobilise son équipe et son réseau d'entreprises sur les territoires
- ✓ **Les équipes régionales APF France handicap** (direction régionale, responsable du développement de la vie associative, responsable des ressources humaines, responsables du développement de l'offre de services, directeur territorial des actions associatives) et **les représentants régionaux d'APF France handicap** (élus des conseils APF France handicap de région et de département).
- ✓ **Les équipes d'APF formation** dans le cadre du développement de l'offre de formation et de sa mise en œuvre.
- ✓ **Le TechLab APF France handicap**
- ✓ **La direction du développement des ressources** dans la recherche de financements complémentaires.
- ✓ **Les salariés et bénévoles engagés dans le Réseau Emploi APF France handicap.**
- ✓ **Les personnes en situation de handicap et leurs aidants** sollicitées dans les projets pour leur savoir expérientiel.

4.3- Le pilotage

Un **suivi opérationnel** est réalisé en lien avec les différentes directions d'APF France handicap impliquées dans la démarche conventionnelle en tant que de besoin (développement de la vie associative, développement de l'offre de service, direction de la communication et du marketing, direction des partenariats, direction des ressources humaines, direction d'APF entreprises notamment).

Dans le cadre de la convention 2021/2024, des outils internes d'évaluation et de suivi de la convention seront mis en place pour permettre d'évaluer les effets des actions de la convention sur la mobilisation des réseaux pour l'emploi des personnes en situation de handicap (cf. indicateurs retenus sur chaque axe).

ARTICLE 5 – ARTICULATION AVEC LE RESEAU DES PARTENAIRES SERVICES DE L'AGEFIPH

APF France handicap s'engage à communiquer aux partenaires services de l'Agefiph, grâce à son réseau, les expérimentations qui sont ou seront menées en région pour accompagner les parcours vers l'emploi. Ces expérimentations pourront faire l'objet d'un travail en collaboration avec ces acteurs.

ARTICLE 6 - FINANCEMENT DE LA CONVENTION (budget à construire)

L'Agefiph versera une subvention d'un montant de 408 986 euros pour la réalisation des actions précitées dans le cadre d'un budget global de 832 223 euros.

Le budget prévisionnel détaillé est annexé à la présente convention (annexe n°1)
Les modalités de versement feront l'objet d'une convention particulière (dite « convention d'action »).

ARTICLE 7 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter 1^{er} octobre 2021 pour une durée de 3 ans.

ARTICLE 8 - SUIVI DE LA CONVENTION

Des bilans (qualitatifs et quantitatifs), ayant pour objectif d'évaluer les réalisations seront établis et présentés par le porteur à l'Agefiph chaque année, pendant la période couverte par la présente convention.

Ils porteront sur chaque objectif décliné dans la convention et indiqueront le contexte de sa réalisation, les résultats obtenus, les acteurs concernés ainsi que les difficultés éventuelles et les solutions proposées.

Ils seront complétés en fin de chaque année d'un bilan financier faisant apparaître le détail des coûts engagés.

Les modalités de transmission de ces bilans seront précisées dans les « conventions d'action », à la partie relative aux règlements des échéances.

ARTICLE 9 - CONTROLE DE LA CONVENTION

Avec les bilans financiers, le cocontractant transmettra un état récapitulatif des factures faisant apparaître les montants engagés dans le cadre de chaque axe de la convention. Par ailleurs il tiendra à disposition de l'Agefiph sur simple demande tous les éléments justificatifs permettant à cette dernière de vérifier que les actions entreprises ont bien été réalisées conformément aux termes de la convention.

La Direction de l'Audit et des Affaires Juridiques de l'Agefiph pourra réaliser tout contrôle supplémentaire jugé nécessaire.

ARTICLE 10- DIFFUSION ET MÉDIATISATION DE LA CONVENTION

APF France handicap et l'Agefiph pourront se référer à l'objet, au contenu et aux résultats de la convention vis-à-vis des tiers.

Toute publication, papier ou virtuelle, de la part d'APF France handicap relative au projet cofinancé, devra faire mention du partenariat avec l'Agefiph. APF France handicap soumettra à l'accord préalable de l'Agefiph, les supports relatifs aux actions de communication (manifestation, colloque, presse écrite ou audiovisuelles, plaquettes etc.) sur lesquels devront apparaître le logo de l'Agefiph.

Le logo et la dénomination sociale sont la propriété exclusive de l'Agefiph et bénéficient de la protection prévue par le titre V de la loi n°91-7 du 7 janvier 1991 relatives aux marques de fabrique, de commerce ou de service. Cette disposition est identique pour l'association APF France handicap.

Les éléments financiers (annexe budget prévisionnel) ne doivent pas être communiqués.

Pour certaines actions spécifiques et importantes, l'Agefiph pourra demander à participer à la phase d'élaboration et de préparation des actions de communication qui s'y rapporte.

Les parties s'engagent à informer les réseaux de partenaires de leur collaboration respective dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 11- RÉSILIATION

La présente convention pourra être résiliée de plein droit en cas d'inexécution par l'une des parties des obligations contenues dans la convention.

Cette résiliation devient effective trente jours après l'envoi par la partie qui invoquera le non-respect d'une obligation d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant ses griefs, à moins que dans ce délai l'autre partie n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce sans préjudice de tout recours.

L'organisme cocontractant qui tout en ayant mené à bien la convention n'aurait pas utilisé la totalité des financements qui lui ont été accordés restituera le solde à l'Agefiph.

Fait en deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Fait à Paris, le 6 décembre 2021

Pour APF France handicap

Monsieur Serge Widawski

Directeur Général



Pour l'Agefiph

Monsieur Didier Eyssartier

Directeur Général

